BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1250

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

329 541 510 RCS Lyon.
EFALIA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 127022.70 EUR.
Adresse : 210, Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : EFALIA Société par actions simplifiée au capital de 127 022,70 euros Siège social : LYON (69007), 210, avenue Jean Jaurès 329 541 510 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lyon du 9 octobre 2020, La société C-LOG INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 224 475 €, dont le siège social est situé à NOISY LE GRAND (93160), 2, rue du Centre, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 419 670 906, et la société EFALIA, société par actions simplifiée au capital de 127 022,70 €, dont le siège social est situé à LYON (69007), 210, avenue Jean Jaurès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 329 541 510, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société C-LOG INTERNATIONAL par la société EFALIA. La société C-LOG INTERNATIONAL ferait apport à la société EFALIA de la totalité de son actif, soit 1 382 719,17 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 203 886,03 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 178 833,14 euros. Les sociétés EFALIA et C-LOG INTERNATIONAL étant détenues en totalité par la même société-mère, la société SMARTFLOWS (820 201 481 RCS LYON), il ne serait procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par C-LOG INTERNATIONAL depuis le 1er juillet 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par EFALIA. La société C-LOG INTERNATIONAL serait dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY pour la société C-

LOG INTERNATIONAL en date du 17 février 2021, - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société EFALIA en date du 17 février 2021. Pour avis..

